

Quiévrain, le 19.03.2013.

Conformément aux articles L1122-12, L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu le 28 mars 2013 à la salle des mariages rue Grande 9 à Quiévrain à 18h30.

Séance publique,

1. Approbation du procès verbal de la séance du 28.02.2013 et correction du procès verbal du 3.12.2012 concernant le vote du Pacte de majorité : par 9 voix pour, 7 abstentions, (excusé : Mr B.Coulon).
2. Décisions de Tutelle :
 - Approbation du budget de l'exercice 2013 de la Fabrique d'Eglise de Quiévrain.
 - Approbation du budget de l'exercice 2013 de la Fabrique d'Eglise de Baisieux.
3. Vote du Budget 2013- exercice 2013 - ordinaire et extraordinaire.
4. Subsidés aux associations.
5. Vote d'un quatrième douzième provisoire.
6. Vote de la quote-part communale à la zone de police-exercice 2013.
7. Désignations de deux représentants communaux à l'ASBL "Maison du Tourisme".
8. Approbation du Budget du CPAS- ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2013.
9. Prise d'acte du rapport de l'ASBL "Maison des Jeunes" en vue de la liquidation du subside 2012.
10. Taxe communale titres de séjour, carte d'identité électronique et permis de conduire.
11. Procédure d'expropriation du site Q8 de la rue de Valenciennes- Décision de principe.
12. Procédure de la formation d'enquêteur agréé : Service logement.
13. Plan de Cohésion Social- Approbation du rapport d'activités 2012 et financier et art 18.
14. Convention étang du Moulin.
15. Appel à projet (cimetière).
16. Affaire Brouillard : décision de paiement.

HUIS-CLOS,
Par le Collège,

Le Secrétaire,
P.Bouchez

La Bourgmestre,
V.Damée